



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2017-05-007

PUBLIÉ LE 10 MAI 2017

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2017-05-10-001 - Arrêté n° 2017-1-443 portant organisation de la suppléance de la préfète et délégation de signature le week-end du 13 et 14 mai 2017. (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2017-05-10-001

Arrêté n° 2017-1-443 portant organisation de la suppléance de la préfète et délégation de signature le week-end du 13 et 14 mai 2017.

Préfecture du Cher
Direction de la citoyenneté

ARRÊTÉ N° 2017-1-443
portant organisation de la suppléance de Madame la Préfète
et délégation de signature
le week-end du 13 et 14 mai 2017

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret de M. le Président de la République du 17 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN , Préfète du Cher,

Vu le décret de M. le Président de la République du 15 avril 2016 nommant M. Jérôme MILLET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfète du Cher,

Considérant qu'il convient de désigner un Sous-Préfet chargé d'exercer la suppléance de la Préfète du Cher le week-end du 13 et 14 mai 2017 compte tenu de l'absence du Secrétaire Général de la préfecture ces jours-là,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Cher,

ARRÊTE

Article 1^{er} – M. Jérôme MILLET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé d'exercer la suppléance de la Préfète le week-end du 13 et 14 mai 2017 compte tenu de l'absence du Secrétaire Général.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à M. Jérôme MILLET, en toutes matières pour l'ensemble du département, et notamment à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence dans le cadre de cette suppléance.

Article 3 – M. DELOYE, Secrétaire Général, M. VAUTIER, Sous-Préfet de Vierzon, M. MAISONNEUVE, Sous-Préfet de Saint-Amand-Montrond, M. Jérôme MILLET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 10 mai 2017

La Préfète,

signé : Nathalie COLIN